



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 septembre 2015  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 1<sup>er</sup> septembre 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les localités de Fouaa et Kafraya, situées dans la province d'Edleb, sont totalement assiégées par des groupes terroristes armés depuis le 28 mars 2015. Alors qu'elles font face à la menace d'un génocide qui pourrait décimer plus de 30 000 de leurs habitants, la communauté internationale, y compris certains États qui clament haut et fort leur engagement dans la lutte contre le terrorisme, demeure silencieuse.

Soutenus par des États désormais connus de tous, les groupes terroristes armés ne se contentent pas d'assiéger ces villes depuis des mois et d'empêcher leur approvisionnement en vivres, boissons, médicaments et carburant pour affamer les habitants et les mener lentement à la mort. Ils lâchent quotidiennement sur eux des centaines – voire, bien souvent, des milliers – d'obus, afin d'achever ceux qui ne sont pas morts de faim ou de soif. Ils utilisent toutes sortes de projectiles qu'ils ont affublés de noms parfois très particuliers tels ces « canons de l'enfer », « roquettes éléphants », « roquettes dinosaures », ou encore les bonbonnes de gaz utilisées comme roquettes. Ces tirs ont tué de nombreux civils, et beaucoup d'autres, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont partiellement ou totalement infirmes ou défigurés.

Ces actes criminels perpétrés dans les deux villes assiégées par des groupes terroristes armés, notamment le Front el-Nosra et Ahrar el-Cham, avec l'appui logistique et sur les ordres directs de dirigeants turcs, ne font que prolonger la série des crimes terroristes systématiques que subissent toutes les franges de la population syrienne. Au regard du droit international, ils constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides. Les groupes terroristes qui en sont responsables sont animés d'un esprit obscurantiste destructeur mû par une seule idée, à savoir qualifier les autres d'infidèles et tuer quiconque n'a pas la même opinion, idéologie ou croyance. Les cheiks dissidents du Front el-Nosra et d'Ahrar el-Cham, organisations terroristes takfiristes, ont décrété une fatwa légitimant le massacre de tous les hommes vivant dans ces deux villes, si elles venaient à être envahies. L'objectif est de répandre la haine, le fanatisme, l'extrémisme et la discorde dans une société qui se distingue depuis la nuit des temps par sa bienveillance, son harmonie et sa fraternité.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne exhorte le Conseil de sécurité à appliquer sans plus attendre ses résolutions relatives à la lutte contre le



terrorisme, en particulier les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015). Il demande au Conseil de sécurité d'œuvrer, ce faisant, en étroite collaboration avec lui, car c'est à lui qu'incombe principalement la lourde tâche de combattre le terrorisme sur le territoire syrien. Il le prie également de dénoncer les pratiques des États qui soutiennent et financent les groupes terroristes armés, en particulier les Gouvernements saoudien et qatarien ainsi que les dirigeants turcs, et de prendre immédiatement des mesures pour amener ces États à cesser de soutenir le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham et les autres organisations affiliées à Al-Qaida présentes en Syrie. Cela pourrait empêcher qu'un désastre se produise à Fouaa et Kafraya.

Face aux crimes commis par les organisations terroristes et face à ceux qui les soutiennent, l'heure est venue de sortir du silence et d'agir. La communauté internationale devra tenir pour responsables de l'échec de la lutte contre le terrorisme les parties qui empêchent le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations en la matière et ceux qui les soutiennent. Les dirigeants turcs et leurs complices terroristes porteront plus particulièrement la responsabilité de tout massacre perpétré contre les habitants de Fouaa et Kafraya.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
de la République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Bashar **Ja'afari**